

## COMMUNE DU GIVRE

Département  
**VENDEE**  
Arrondissement  
**LES SABLES D'OLONNE**  
Canton  
**MAREUIL-SUR-LAY**

### REPULBIQUE FRANCAISE DELIBERATION

Nombre de membres :  
En exercice : 09  
Présents : 08  
Votants : 09

Le **mardi 18 avril 2023 à 19 h08**, le Conseil Municipal légalement convoqué le 14 avril 2023, s'est réuni à la Mairie, en séance publique extraordinaire, sous la présidence de **Madame Lisabeth BILLARD, Maire du Givre**.

#### Etaient présents :

Madame Lisabeth BILLARD, Maire du Givre,

Madame Jennifer LIBAUD, monsieur Sven BRIGUET, monsieur Steven TRAVERS, monsieur Jean-Baptiste PATARIN, adjoints au Maire,

Madame Carole CAPELLO-FORNET, madame Claudine DENIS, madame Liliane PANTEIX et Conseillères municipales.

#### Absents représentés :

Madame Anne POTIER ayant donné pouvoir à madame Jennifer LIBAUD.

#### Absents excusés :

Madame Anne POTIER,

#### Nomination d'un secrétaire de séance :

Madame Jennifer LIBAUD est désignée comme secrétaire de séance.

**Conseil municipal du 18 avril 2023  
Commune du Givre – C202305-02**

**C202305-03 : Approbation des comptes de gestion du Comptable – Exercice 2022**

Vu le code général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1612-1 à L.1612-10 relatifs aux modalités de vote du budget,

Vu le décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable M14 applicable aux communes,

Vu le Compte de Gestion 2022 du budget principal présenté par le Comptable,

Après s'être assuré que le Comptable a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2021, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant l'obligation pour les membres du Conseil Municipal d'entendre et de prendre acte des comptes du comptable,

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à 8 voix contre, 0 voix d'abstention et 1 voix pour :

**N'ARRETE PAS**

Le Compte de Gestion 2022 – Budget Principal

**NE DECLARE PAS** que le Compte de Gestion du budget principal n'appelle ni observation, ni réserve

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à 0 voix contre, 1 voix d'abstention et 8 voix pour le compte de gestion de la Chataigneraie,

Après en avoir délibéré le Conseil Municipal à 0 voix contre, 0 voix d'abstention et 9 voix pour le compte de gestion de l'Orangerie :

**ARRETE**

Le Compte de Gestion 2022 – Lotissement de la Chataigneraie

Le Compte de Gestion 2022 – Lotissement de l'Orangerie

**DECLARE** que les Comptes de Gestion des budgets des lotissements de la Chataigneraie et de l'Orangerie n'appellent ni observation, ni réserve.

Certifié exécutoire compte tenu

De sa transmission en Sous-Préfecture

Le 20 avril 2023

Pour extrait conforme.  
Lisabeth BILLARD  
Maire du Givre



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte.  
Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de la présente notification.